

COMMUNE DE SALSES LE CHATEAU

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 11 AVRIL 2018**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit : le 11 avril à 11h00 le conseil d'administration du CCAS de SALSES LE CHATEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Cour Carcassonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LOPEZ :

Nombre de membres : en exercice : 11 présents : 8 votants : 10

Date de la convocation le 3 avril 2018

Présents : BIROSTE Anne, ESCARE Andrée, ESCARE Robert, GIBERT Jean-Michel, IDJELLIDAINÉ Evelyne, LOPEZ Jean-Jacques, PANO Jeanine, VILALTA Roland.

Absents : BRIGNON Anne-Marie, DOUTRES Marie-Thérèse, MEOT André

Procurations : BRIGNON Anne-Marie à IDJELLIDAINÉ Evelyne, MEOT André à ESCARE Andrée

Les conditions de quorum étant atteintes, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte,

Madame Andrée ESCARE est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré valablement à la majorité ou à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

APPROUVE le compte rendu de la séance du conseil municipal en date 06 avril 2017 à l'unanimité.

APPROUVE le compte de gestion du CCAS pour l'année 2017 à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du CCAS pour l'année 2017 (Monsieur le Président sort de la salle pour le vote)

Par 7 voix **POUR** et 2 **CONTRE** (BRIGNON avec procuration à IDJELLIDAINÉ, IDJELLIDAINÉ)

DECIDE de l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 de la commune sur le budget primitif 2018

Par 8 voix **POUR** et 2 **CONTRE** (BRIGNON avec procuration à IDJELLIDAINÉ, IDJELLIDAINÉ)

VOTE Le budget primitif 2018 de la commune

Par 8 voix **POUR** et 2 **CONTRE** : (BRIGNON avec procuration à IDJELLIDAINÉ, IDJELLIDAINÉ)